

# RGPD

## Règlement général pour la protection des données

Quelques notions à destination des paroisses et UP du Vicariat du Brabant wallon

Mai 2019

1

### RGPD : qu'est-ce que c'est ?

- Une directive européenne
- En vigueur depuis le 25 mai 2018
- Qui concerne la conservation et l'utilisation
  - de données relatives
  - à une personne vivante

2

Le principe du RGPD :

**Le CONSENTEMENT  
de la personne  
doit être EXPLICITE,  
écrit et conservé  
par celui qui utilise les données**

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

3

3

Quelles données ?

**Par exemple :**

- Prénom
- Nom
- Date de naissance
- Adresse (courriel)
- Photo

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

4

4

2

## Si une paroisse conserve et utilise des données, elle doit donc...

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

5

5

### Tenir un fichier des consentements

- Pour chaque fichier, il faut établir un document qui **atteste du consentement** de chaque personne concernée, càd validé par une signature, datée
- Ce fichier peut être manuel, sur Excel, sur Access, ou un autre logiciel, mais cela doit être précisé

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

6

6

Ce document doit indiquer ... les données

La personne qui donne son consentement doit savoir quelles sont les données que la paroisse conserve et utilise, celles-ci doivent donc être **listées** sur le document

... la raison

Par exemple :

- L'organisation d'un baptême / de l'entrée en catéchisme / de la confirmation / d'un mariage
- La participation à une chorale / à un groupe de prière / à un groupe de jeunes
- La vie quotidienne de la paroisse
- ...

... l'usage : la paroisse souhaite :

- envoyer (aux parents) des informations pour ces activités
- tenir les paroissiens informés des activités de la paroisse
- envoyer les dates de rencontre
- mentionner les noms des baptisés / confirmés dans le feuillet paroissial

... la durée de conservation

- Jusqu'à la confirmation
- Tant que cette personne habite la paroisse
- Pendant les années de catéchèse
- Tant que la personne fait partie du groupe
- *Ad vitam aeternam* (pas recommandé !)
- ...

... si elle les transmet à d'autres

Il est préférable de s'abstenir de tout transfert à qui que ce soit, surtout à titre onéreux...

On peut transmettre des **statistiques**, mais pas les données sans le consentement

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

11

11

... comment faire pour rectifier ou supprimer

La personne qui signe doit savoir à qui s'adresser pour faire corriger ou supprimer les données :

- une personne ou un service,
- une adresse courriel / une adresse postale / un numéro de téléphone

doivent être indiqués sur le document

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

12

12

... à qui se plaindre !

- En premier lieu au **responsable** du fichier : curé de la paroisse, par exemple
- Ensuite, si nécessaire, remonter à l'**autorité diocésaine** ou à la conférence épiscopale
- En dernier recours, à l'**autorité de contrôle** (pour toute la Belgique)

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

13

13

## Photos

- Aucune photo ne peut être utilisée, sur papier ou sur internet, sans le **consentement** écrit de la personne ou de ses parents (pour les -16 ans)
- D'où l'intérêt de **faire signer** par les parents ou les adultes l'autorisation (générale) d'utiliser les photos prises dans le cadre paroissial,
- en précisant les **supports** : feuille paroissiale, site internet, page Facebook, **avec le choix pour chacun**

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

14

14

## Photos (2)

- **Exception** : une grande assemblée
- **Tout autre usage** que celui pour lequel le consentement est donné est **exclu** : un parent peut avoir donné son accord pour le feuillet paroissial, mais pas pour le site internet –par exemple
- Un parent peut refuser de publier le nom de son enfant lors de son baptême, par exemple
- Un adulte peut refuser de voir sa photo sur le site internet

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

15

15

## Autre aspect du RGPD : la protection du droit d'auteur

04-06-19

Service de Communication - Vicariat du Brabant wallon

16

16

## Utilisation d'illustrations

- Photo, dessin, infographie, etc.
- Doivent être **autorisés** par l'auteur pour un usage (même non commercial)
- Doivent être **accompagnés** des mentions légales

Toutes ces infos,  
avec exemples et documents  
prêts à être adaptés se trouvent sur

[www.commu-bw.be](http://www.commu-bw.be)